



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.07

**Annule et remplace la
délibération
2025.03.04.06**

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUE**

**ECOLE
MATERNELLE**

**FONDS DE
CONCOURS CAUX
SEINE
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Septembre 2025**

2025/88

Le onze septembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COURSEAU Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'annuler la délibération 2025.03.04.06 relative aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle du 3 avril 2025.

En effet, la commune pourrait bénéficier également d'un fond de concours pour la réalisation de travaux énergétiques attribué par Caux Seine Agglomération.

EXPOSE :

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal l'avant-projet détaillé des travaux de rénovation énergétique pour l'école maternelle

- Désamiantage
- Remplacement de la couverture
- Remplacement de menuiseries extérieures
- Isolation des murs
- Remplacement des plafonds suspendus et isolation
- Revêtement des sols
- Travaux de peinture
- Suppression chaudière fioul et installation d'une pompe à chaleur/VMC/panneaux photovoltaïques

Le coût prévisionnel des travaux pour l'école maternelle s'établit comme suit :

Honoraires – MOE	83 785.00€
Etudes préalables	4 980.00€
Audits énergétiques	526.72€
TOTAL AUTRES FRAIS € HT	89 291.72€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250911-2025110907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





**COMMUNE DE
BOUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.07

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUE**

**ECOLE
MATERNELLE**

**FONDS DE
CONCOURS CAUX
SEINE
AGGLOMERATION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250911-2025110907-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



N°	Lots	ECOLE
01	Démolition – Gros œuvre	41 000.00€
02	Charpente – Couverture	80 400.00€
03	Menuiseries Extérieures	51 000.00€
04	Platerie sèche – Menuiseries intérieures	62 600.00€
05	Plafonds suspendus	23 200.00€
06	Carrelage	9 000.00€
07	Peinture – Sols souples	24 000.00€
	Sous total lots architecturaux	291 200.00€
08	Location modulaires	60 000.00€
09	Plomberie - Sanitaires	25 000.00€
10	Chauffage – Ventilation	175 000.00€
11	Electricité	71 300.00€
12	Photovoltaïque	22 000.00€
	Sous total lots techniques	293 300.00€
	TOTAL DES TRAVAUX € HT	644 500.00€

TOTAL HT DES ETUDES & TRAVAUX : 733 791.72€ (avec location modulaires)

RECETTES SOLLICITEES/ATTENDUES

La commune sollicite le concours de Département qui pourrait participer à hauteur de 30% du montant HT des travaux (hors panneaux photovoltaïques) auxquels pourraient s'ajouter des bonifications liées aux économies d'énergies (40% du montant de la subvention accordée).

La commune a obtenu le concours de l'Etat au titre des subventions DETR pour un montant de 63 979.17€ & et du fonds vert pour un montant de 183 447.00€.

Monsieur Le Maire propose de :

- Valider l'avant-projet détaillé
- Solliciter le fonds de concours de Caux Seine Agglomération à hauteur de 35 751.44€
- L'autoriser à signer les documents se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** l'avant-projet détaillé ci-dessus
- **CHARGE** M. Le Maire à solliciter le fonds de concours de Caux Seine Agglomération selon le détail ci-dessus énuméré.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN